

## Compte-rendu du Conseil d'administration FCS Mardi 30 juin 2020 Séance en distanciel

Le Président remercie les administrateurs pour leur mobilisation.

Concernant les modalités de vote, il propose que sur chaque sujet il soit procédé de la manière suivante : tous les administrateurs seront invités à couper leur micro, les votes CONTRE allumeront leur micro, puis ça sera au tour des ABSTENTIONS. Les autres administrateurs seront considérés comme votant POUR.

Concernant les pouvoirs et procurations des membres, il est à noter que :

L'EPHE est représentée par François JOUEN ;  
L'Institut Curie est représenté par Dominique DEVILLE DE PERRIERE ;  
L'INSERM est représenté par Camille CHAUDONNERET ;

Le CNRS donne procuration à Camille CHAUDONNERET ;  
Thomas ROMER donne sa procuration à Marc MEZARD ;  
Eric CARREEL donne sa procuration à Vincent LAFLECHE ;  
Nathalie COSTE-CERDAN, présente jusqu'à 15h00, donne, au-delà, sa procuration à Isabelle HUAULT ;  
Marie-Christine LEMARDELEY donne sa procuration à Alain FUCHS ;  
Faten HIDRI donne sa procuration à Vincent CROQUETTE.

Le quorum est atteint.

### Retrait de points à l'ordre du jour

Le Président informe les administratrices et les administrateurs du retrait des points suivants de l'ordre du jour de la séance :

- *A.1 : compte financier*
- *A.4 : Modalités de primes aux personnels de la FCS PSL ;*
- *D1 : AAP Prématuration*
- *D.2.3: Licence et entrée au capital de la société iSpheres ;*
- *D.2.4 : Licence de savoir-faire avec la société Withings ;*
- *D.2.5 : Term-sheet de licence et entrée au capital de la société Panntera (TBC) ;*
- *D.3 : Accord de copropriété et d'exploitation avec la société Biotech Dental ;*

Le point A4 sera reporté au CA de l'automne.

Le vote du compte financier (point A1) ne pourra se dérouler aujourd'hui et sera reporté à un CA exceptionnel le 15 juillet, qui, pour les chefs d'établissement, correspond à un Directoire. Ce report n'est pas dû à un retard pris par les services de PSL. La crise de la covid 19 a retardé l'activité des commissaires aux comptes qui n'ont pu produire en temps voulu le rapport, sans la présentation formelle duquel nous ne pouvons procéder au vote. Néanmoins, il sera procédé à une présentation ce jour.

Les points retirés D1, D.2. 3-4-5, ainsi que le D.3 seront votés le 15 juillet.

### Ajout d'un point

Avant de débiter l'ordre du jour, il est nécessaire techniquement de valider les modalités d'organisation de cette séance. Il s'agit d'approuver la tenue de la visioconférence en raison de mesures exceptionnelles prises contre l'épidémie de COVID-19.

**Les modalités d'organisation du Conseil d'administration par visioconférence sont approuvées à l'unanimité.**

## **I.POINTS D'ACTUALITÉ**

Le Président souhaite en premier lieu faire un rapide état des lieux sur les différents Appels à Projets auxquels PSL a répondu, ainsi que sur les classements.

PSL a déposé 6 projets à l'AAP Equipex+ le 19 juin dernier. Elle a par ailleurs soutenu 16 projets portés par d'autres institutions, dont 4 avec le CNRS, 2 avec SU, 2 avec Université de Paris et une avec l'ILB.

Concernant les deux AAP SFRI et IDéES qu'elle a déposés en mars dernier, PSL devrait être très bien notée et recevoir autour de 30 millions d'euros.

Enfin, PSL vient de signer l'accord de consortium du COFUND « IA for Sciences » @PSL issu du programme Horizon 2020. Le projet est une brique supplémentaire dans la stratégie recherche-formation en IA de PSL : il s'inscrit dans la lignée de l'Institut PRAIRIE. Il démarrera le 1er octobre 2020 et durera cinq ans. Il est scientifiquement piloté par Bruno Bouchard, VP Recherche de Dauphine. Les financements européens s'élèvent à 2,1 millions d'euro et seront complétés par des partenaires privés. Le projet permettra de financer 26 bourses doctorales sur deux rentrées académiques (2021 et 2022).

Le Vice-président Développement souligne l'intérêt pour PSL d'avoir accès à COFUND.

Pour finir, le Président fait un point sur les résultats des classements internationaux :

- PSL a intégré le classement par sujets de Shanghai, ce qui est de bon augure pour le classement général publié en août. Elle obtient ses meilleurs scores en mathématiques, en physique (elle est 10<sup>e</sup> mondiale dans les deux cas), 12<sup>e</sup> pour les sciences de l'environnement, 37 pour l'ingénierie des métaux, 40<sup>e</sup> en ingénierie des Mines.
- PSL a intégré le classement CWUR (Center for World University Rankings) à la 21<sup>e</sup> place.
- Dans le classement de QS des universités des moins de 50 ans, PSL est 5<sup>e</sup> et Sorbonne Université 8<sup>e</sup>me. Les autres Universités de l'U10 sont essentiellement dans le top 50 de ce classement.
- Dans la même catégorie des universités de moins de 50 ans, mais dans le Times Higher Education, l'Université PSL est 3<sup>e</sup>me et Sorbonne Université 9<sup>e</sup>me, L'Université de Paris 11<sup>e</sup>me. Pour la troisième année consécutive, PSL est considérée par le THE comme l'Université du Millenium.

Ces classements des Universités de moins de 50 ans ont pour intérêt de mettre de côté les très grandes et anciennes Universités mondiales qui occupent et occuperont encore longtemps la tête des classements internationaux pour des raisons bien connues, et, au contraire, de repérer ce qui émerge et se développe dans le paysage mondial de l'ESR. On y distingue l'émergence de très belles Universités asiatiques, qu'elles soient singapouriennes, coréennes, hong-kongaises ou malaisiennes. Il note avec satisfaction que les efforts conduits par PSL et ses consœurs françaises sont payants.

Une administratrice salue l'arrivée de PSL dans le classement de Shanghai, et estime que c'est de bon augure pour le classement général. Le Président souligne que PSL est très correctement classée dans la rubrique Management.

## **II. COMPTE-RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président propose de passer à l'approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 21 avril 2020.

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du 21 avril 2020 est adopté à l'unanimité.**

### **A.1 Présentation du compte financier (point non délibératif)**

Le vote de ce point étant reporté à un CA extraordinaire le 15 juillet, il est procédé à une simple présentation des chiffres.

La Directrice financière présente le compte financier (**cf Powerpoint**). A la différence du budget qui soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration une évaluation des recettes et des dépenses prévisionnelles, le compte financier est le document qui marque la fin de l'exercice budgétaire ; il constate tous les mouvements et les situations qui résultent de l'exécution du prévisionnel.

La FCS n'est pas soumise au décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP »). Cependant, à des fins de consolidation des données budgétaires de la ComUE et des établissements-composantes de PSL, des éléments d'analyse basés sur la comptabilité budgétaire sont proposés dans cette présentation.

Le compte financier soumis à l'approbation du Conseil d'Administration porte sur les opérations issues de la comptabilité de l'ordonnateur du 1er janvier au 31 décembre 2019. Il comprend :

- Le bilan ;
- L'annexe ;
- Le compte de résultat ;
- Le rapport de gestion.

La certification des comptes est opérée par les commissaires aux comptes.

Le compte de résultat présente un résultat bénéficiaire de 17,7 k€.

Les Fonds dédiés (6 637 k€) ne sont pas comptabilisés dans le fonds de roulement mais inscrits comme une « provision » puisque dédiés à des projets fléchés.

Le fonds de roulement est de 4.824 k€, principalement constitué des fonds propres de la fondation, du report à nouveau constitué des résultats des exercices antérieurs. La valeur des immobilisations (équipements et brevets) vient grever le montant du fonds de roulement. La Trésorerie est de 15 966 k€. Elle est en baisse, mais se situe à un niveau en-deçà de la prévision.

Le Directeur Général des Services précise que les éléments présentés ne devraient pas évoluer pour le Conseil d'administration de la FCS du 15 juillet. Il souligne la reconstitution du fonds dédié IDEX après une trajectoire budgétaire chaotique en 2015-2016 où PSL avait engagé plus de dépenses que de recettes. La situation a été principalement rétablie grâce à des restrictions de masse salariale et des éléments liés au solde de la TVA. PSL a montré depuis trois ans qu'elle était capable de se tenir à une trajectoire budgétaire. Il convient désormais de créer des réserves. Des incertitudes subsistent, notamment sur la possibilité pour PSL de récupérer 100% de la TVA. Si l'IDEX s'arrêtait demain il n'y aurait pas de dette, il y aurait même un surplus pour s'adapter à la situation.

Le Directeur général des services souligne les énormes efforts consentis par les établissements : la réfaction de 5% des établissements a permis de redresser collectivement la situation.

Le Président félicite l'équipe financière de PSL, ainsi que ses homologues dans les établissements.

Le Représentant du Recteur indique qu'il n'y a pas de commentaire complémentaire à ajouter à la présentation.

Le Trésorier de PSL indique que la situation est désormais très saine, et félicite l'effort mené. Dans le compte d'exploitation sur les variations entre 2018 et 2019, il remarque toutefois que les dons manuels n'ont pas été pris en compte sur la variation. La directrice financière indique procéder à cette correction pour le CA du 15 juillet.

Un administrateur demande si la TVA et l'IS sont liés, si on devrait payer la TVA en cas d'IS excédentaire. Pour la Directrice financière, ils ne sont pas liés.

### **III. POINTS DELIBERATIFS**

#### **A. Gouvernance**

##### **A.2 LOB DOB**

Le Directeur Général des Services indique que la procédure budgétaire comprend les principales orientations en termes de recettes et ajoute que celles-ci sont liées aux principaux projets. Il informe avoir pris en compte la situation sanitaire et son impact budgétaire. Au moment de la rédaction de la LOB, les perspectives d'ouverture étaient très faibles. Des points tels que la formation continue, l'apprentissage, les contrats industriels, les résultats d'appels à projet constituent des sources d'incertitudes. Les réponses de SFRI et IDÉES sont à première vue positives, mais ne sont officielles.

Trois grands projets orientent cette LOB :

- Structuration des PG
- Soutien de la recherche
- Convergence informatique et mutualisation des services (IDÉES).

La LOB DOB est adoptée à l'unanimité.

##### **A.3 Grille des rémunérations**

Le Directeur Général des Services précise qu'une grille des rémunérations concernant l'ensemble des personnels de PSL, Université et FCS, avait été adoptée en 2016. Elle était fondée sur la base d'un référencement public. Des possibilités de variations de 5 à 10% tenaient compte de la situation particulière de PSL marquée par un nombre important de CDD, des incertitudes sur l'IDEX et un temps de travail différent de celui pratiqué dans les établissements. Cette grille a bien fonctionné : de 2016 à aujourd'hui, la masse salariale a été maintenue à 7,4 millions, mais le nombre de salariés a augmenté. Il s'agit aujourd'hui de procéder juridiquement à une demande d'évolutions auprès du CA.

La grille des rémunérations est adoptée à l'unanimité.

##### **A.5 Projet de recrutement d'un chercheur étranger :**

Deux éminents collègues s'apprêtent à rejoindre PSL selon des modalités différentes.

Le premier recrutement passe par le biais d'une chaire créée au Collège de France, sur laquelle les administrateurs de l'Université n'ont pas à se prononcer. Le second recrutement

bénéficiera, si les administrateurs l'acceptent, d'un CDI sur la FCS. Les deux seront rattachés à un même laboratoire. Ils prendront leur décision finale à la fin de 2020. L'AFD financerait pour 5 ans le séjour de ces deux personnes, et le MESRI contribuerait à la rémunération du CDI. Ce financement s'explique par le fait que les travaux menés par ces scientifiques entrent dans ses missions.

Plusieurs administrateurs reconnaissent l'éminent intérêt des travaux menés par ces deux collègues et les possibilités de collaboration avec leurs établissements respectifs

Ce projet de recrutement est validé à l'unanimité.

## **B. Recherche et formation graduée**

### **B.1 Accord de consortium PRAIRIE**

Le projet *PaRis Artificial Intelligence Research InstitutE* (PRAIRIE) est un élément clé de la stratégie de recherche et de formation de l'Université PSL. Il mobilise, toutes disciplines confondues, un grand nombre de chercheurs spécialistes de l'intelligence artificielle ou travaillant à ses interfaces disciplinaires. Le Président rappelle que PSL participe à ce projet lauréat de l'Appel 3IA avec INRIA, établissement coordinateur, le CNRS, l'Institut Pasteur et l'Université de Paris.

Le Directeur Général des Services indique que PSL est le 5<sup>e</sup> établissement du consortium. L'ANR a accepté pour la première fois qu'il y ait un fonctionnement en cascade :

- Coordinateur : INRIA ;
- En termes de gouvernance il y a :
  - o une Directrice ;
  - o un Comité de Direction qui prépare le budget ;
  - o un Comité décisionnaire ;
  - o un Comité de chercheurs ;
  - o un Comité des affiliés.

Cet accord règle les accords de propriété intellectuelle et de marque, ainsi que les éléments financiers répartis en trois tiers : 1/3 Etat, 1/3 entreprises, 1/3 établissements parties prenantes.

Une administratrice souhaiterait que son institution soit mieux, sinon différemment, identifiée dans l'accord. Le Directeur Général des Services rappelle que les établissements appartenant au périmètre de PSL sont rangés sous la bannière PSL.

Cet accord est validé à l'unanimité.

### **Les points B.2 à B.9 concernent les Labex.**

L'évaluation des labex organisée en décembre 2018 par l'ANR a permis leur prolongation. Chaque labex étant détaillé dans la note de présentation envoyée en amont de la séance, les administrateurs acceptent de passer aux votes.

### **B.2 Labex Hastec- Avenant à la convention de reversement- EPHE**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.3 Labex Corail - Avenant à la convention de reversement- EPHE**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.4 Labex WIFI Avenant à la convention de reversement- ESPCI**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.5 Labex Mémolife - Avenant à la convention de reversement- ENS**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.6 Labex ICFP- Avenant à la convention de reversement- ENS**

Cet avenant est adopté à l'unanimité

### **B.7 Labex DEEP- Avenant à la convention de reversement- CURIE**

Cet avenant est adopté à l'unanimité/.

### **B.8 Labex Celtysphybio- Avenant à la convention de reversement- CURIE**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.9 labex DCBIOL - Avenant à la convention de reversement- CURIE**

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.10 Médecine-Sciences- Avenant à la convention initiale de reversement-ENS**

Le Président rappelle que le programme Médecine-Sciences est une initiative conjointe de deux établissements de PSL, l'ENS et Curie, avec l'Institut Pasteur. Ouvert aux étudiant-e-s de médecine et de pharmacie, ce cursus mixte de haut niveau inclut une initiation précoce à la recherche et forme un noyau de professionnels dotés d'une double compétence scientifique et médicale. Il salue sa réussite. La convention initiale de reversement entre PSL et l'ENS date du 26 juin 2015. Après examen et avis très favorable du Comité Formation Recherche de PSL, il a été décidé d'accorder un complément de financement pour ce programme en 2020.

Un administrateur souhaite savoir si ce programme ne concerne que Curie et l'ENS ou si d'autres laboratoires pourraient y participer. Un administrateur lui précise que ce programme est spécifique dans la mesure où il propose à des médecins un parcours de formation complémentaire en biologie à l'ENS. Une administratrice souligne l'intérêt d'avoir une double compétence physicien/médecins. Elle confirme la spécificité de cette formation, tout en se montrant ouverte à une réflexion incluant à d'autres laboratoires ; reste que l'emploi du temps des médecins est largement déjà chargé. Un administrateur signale une spécialité dans l'un de ses laboratoires qui serait susceptible d'intéresser des médecins. Un autre souligne la capacité de PSL à traiter de la médecine dans toutes ses dimensions et précise que son école propose des formations continues de management pour les professionnels hospitaliers. Le Président propose que les différents établissements qui le souhaitent se mettent en lien avec les porteurs du projet pour envisager d'éventuelles pistes de collaboration.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

### **B.11 IRIS SCRIPTA- Convention de reversement phase 2-EPHE**

Le Président souligne que PSL présente une concentration unique de compétences d'une part dans les langues et écritures anciennes et rares, d'autre part dans les approches scientifiques de l'écrit : c'est l'une des niches d'excellence de PSL. Le programme « Scripta-PSL. Histoire et pratiques de l'écrit » allie humanités numériques, sciences fondamentales de l'écrit (paléographie, codicologie, épigraphie, histoire du livre, etc.), aux autres SHS telles que la linguistique, l'histoire, l'anthropologie. Il unit les forces de l'EPHE, de l'ENS, de l'ENC, du Collège de France, de l'IRHT du CNRS, ainsi que de l'EFEO.

La présente convention est prévue sur 24 mois avec un budget accordé de 183 000 euros. Le Président indique que le reversement était prévu en deux temps afin d'assurer le meilleur suivi et de faire correspondre le financement aux actions. C'est ce second versement qui est proposé ce jour.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **C. Innovation et entrepreneuriat**

Ces points n'appelant pas de remarque des administrateurs, il est directement procédé aux votes.

#### **C.2.1 Participation au tour de table de la société Cyprio (TBC)**

Ce point est adopté à l'unanimité.

#### **C.2.2 Term-sheet de licence avec la société Depixus ;**

Ce point est adopté à l'unanimité.

#### **C.4 Convention de partenariat entre Paris & Co et la FCS PSL.**

Le Directeur de l'innovation précise que Paris&Co est un incubateur de la ville de Paris. Ce point est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

